



Communauté de Communes  
du Canton de Breteuil-sur-Iton

N° 2015-48

**DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON DE BRETEUIL SUR ITON**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 20

votants : 20

Votes

**Pour : 18**

**Contre:**

**Abstention : 2**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Nicolas d'Attez, **sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON.**

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 Octobre 2015.

Présents : Mmes LERAY, BULARD, BLANCHARD, MESNEL, BERSOT, MM.CORNET, CHERON, AMIGON Claude, BRUNEAU, ROBERT, PINCHON, BOUCHE, TOUSSAINT, CRENICY, LOUVARD, WOHLSCHLEGEL, AMIGON Damien, BRAULT, MALHERBE, PRIMOIS

Excusés : Mme BLIN, M. HAAS.

Secrétaire de séance : M. AMIGON Damien.

**Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 19 Octobre 2015 ;

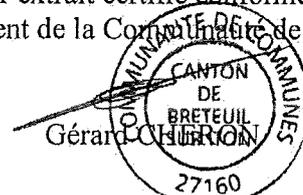
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 19 Octobre 2015 et que l'avis du Conseil Communautaire doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

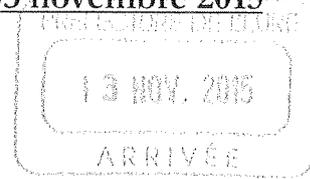
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Publié le

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la Communauté de Communes,



Séance du 03 novembre 2015

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'AN DEUX MIL QUINZE  
LE : TROIS NOVEMBRE  
A : DIX NEUF HEURES

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

**Sous la présidence de Madame LERAY Françoise**

Date de la Convocation
27 octobre 2015

**Présents** : LERAY Françoise -MALHERBE Frédéric - BUISSON Suzanne- NOEL Antoine -  
PEPERSTRAETE Alain -DEVIE Françoise - DEVREUX Katia- - HOUTARD Frédéric  
DESAEVER Alain- NEVEU Christian - GUERNON Norbert- GIROD Christian-.

Date d'Affichage
27 octobre 2015

**Absents excusés** : DELABARRE Jérôme pouvoir à MALHERBE Frédéric  
BUISSON Jérôme pouvoir à BUISSON Suzanne  
DONNET Pierre pouvoir à Françoise LERAY**A été nommé secrétaire** : DEVIE Françoise

Objet de la délibération

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture

le

Et publication

Du :

Ou notification

Du :

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable (1 abstention) sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

t et délibéré en séance  
Le jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme, le 5 novembre 2015  
LERAY Françoise - Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT D'EVREUX  
CANTON DE BRETEUIL SUR ITON  
COMMUNE DE BÉMÉCOURT



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 09 novembre 2015

Date de convocation : L'an deux mil quinze, le neuf novembre à vingt heures trente minutes.  
22/10/2015 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la  
Date d'affichage Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr CORNET  
22/10/2015 Raymond, Maire

Nombre de conseillers Etaient présents : CORNET R - FABRE G - NOE M -  
En exercice : 11 LAUDREL J - SOREL MN - TOULORGE R - HOSPITAL P.  
Présents : 9 METAYER G. BINET D.

Votants : 9

Absents : LEPOITTEVIN T. BEAUFILS C.

Mme FABRE Ginette a été nommée secrétaire de séance

### 2015-34 AVIS SUR LE PROJET DE SHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGTC, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

**Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, MR CORNET Raymond**

Acte rendu exécutoire

Après transmission à la Préfecture

En date du 22/11/2015

Et publication ou notification du 22/11/2015

2015/66

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2015

**DATE DE CONVOCATION :**

30 octobre 2015

**DATE D'AFFICHAGE :**

30 octobre 2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille quinze, le six novembre à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Etaient présents : M. CHERON, Maire ; M. AMIGON, M. BRUNEAU, Mme BLANCHARD, Mme BULARD, adjoints ; Mme DUMEZ, M. LECLERC, M. TOUTENELLE, Mme CONCEDIEU, M. BATARD, M. ROBERT, Mme BELLIARD, Mme LE GALL, Mme LETERTRE, M. BARBEREAU, Mme ULMANIEC, Mme CLEMENT, Mme HENRY LOIZEAU, M. BOUILLON, conseillers.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**COMMISSION  
DEPARTEMENTALE DE  
COOPERATION**

**INTERCOMMUNALE :**

**APPROBATION DU PROJET DE**

**SCHEMA ISSU DE LA LOI**

**NOTR(e)**

Absents excusés : M. HERVELEU (ayant donné pouvoir à Mme BLANCHARD), Mme MESSÉ, M. FERCOQ, M. LOUBATIERES (ayant donné pouvoir à Mme ULMANIEC).

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 :

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur le projet de schéma et précise que le Conseil communautaire s'est également prononcé favorablement.

Plusieurs élus font remonter la difficulté d'émettre un avis sur le projet de schéma dans sa globalité, ce qui reviendrait à donner un avis sur des périmètres d'EPCI qui ne les concernent pas.

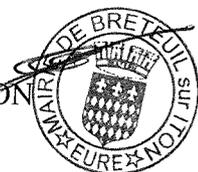
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions :**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits :

Le Maire,

Gérard CHERON



6 Bd.

**Commune de LE CHESNE (Eure)**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 17 novembre 2015**

PRÉFECTURE DE L'EURE

En exercice	Présents	votants
14	11	12

19 NOV. 2015

ARRIVÉE

L'an deux mil quinze, le dix-sept novembre à 19 heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LE CHESNE, légalement convoqués le quatre novembre deux mille quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Gilles PINCHON**, Maire.

Etaient présents :

DEVAUREIX Serge, LOUVARD Evelyne, TREHARD Frédéric, FERARD Odile, BAUDOUIN Véronique, CARON Stéphane, COTTIN Nicolas, MARIE Stéphane, HAIS Sylvain, BONTE Sophie

Absents excusés :

COTTIN Jean-Claude (Ayant donné pouvoir à COTTIN Nicolas)  
LEPEZ Olivier  
DE ROSA Daniel

Secrétaire de séance :

LOTHON Clarisse

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1  
**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015

**Considérant** qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

**Considérant** que ce projet a été reçu le 23 Octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce comme suit :

**11 Absentions et 1 voix pour**

sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

**Délibération n° 2015.11.039**

Acte rendu Exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :  
Et notification du :  
Le Maire, Gilles PINCHON

Extrait certifié conforme au registre  
Le 18 novembre 2015  
Le Maire, Gilles PINCHON



République Française  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Evreux  
Canton de Breteuil Sur Iton  
Commune de CINTRAY

**Extrait du Registre  
des délibérations de la commune de CINTRAY**

**Séance du 07/12/2015**

<b>Date de la convocation</b> 01/12/2015	L' an 2015 et le 7 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BOUCHÉ Jean, Maire
<b>Date d'affichage</b> 01/12/2015	
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 10 En exercice : 9 Votants : 10	
<b>Réf : 2015-49</b>	
<b>A l'unanimité</b> Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Présents</b> : M. BOUCHÉ Jean, Maire, Mmes : DE SAINT ETIENNE Pierrette, MARIE Magali, NOEL Nathalie, MM : BEAUNIER Jean-Paul, BREBION Michel, DENIS Clément, FLET Mickaël, SAPOWICZ Jean-Marc
	<b>Absent(s) ayant donné procuration</b> : Mme FERRANDO Clotilde à Mme NOEL Nathalie,
	<b>Secrétaire</b> : M. DENIS Clément
	<b>Objet</b> : Projet sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
	Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1; Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 18 octobre 2015; Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet;
	Considérant que ce projet a été reçu le 18 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;
	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mr le Préfet de l'Eure
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme au registre des délibérations Délibération exécutoire en vertu de la loi du 02/03/82 Le Maire, Jean BOUCHÉ
et publication ou notification du :	



PRÉFECTURE DE L'EURE

10 DEC. 2015

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT D'EVREUX

COMMUNE DE CONDE SUR ITON

☎ 02 32 29 82 98

☒ 02 32 29 52 99

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 13  
Absent(s) et excusé(s) : 3

République Française  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Avis sur le projet de schéma départemental de  
coopération intercommunale**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 octobre 2015, s'est réuni publiquement à la Mairie de Condé sur Iton, le 6 Novembre 2015, à 19h00, sous la présidence de M. Bernard TOUSSAINT, Maire.

Etaient présents : Bernard TOUSSAINT, René LE MOUELLIC, Gérard LEFEBVRE, Michel VEYRES, Patrick PILLEMY, Bruno PRIMOIS, Renée FOVART, Anne DELAVAL, Christelle BREUIL, Stéphanie BOREL, Céline MALFILATRE, Françoise NICOLAS

PRÉFECTURE DE L'EURE

Excusé : Thierry WOHLSCHEGEL donne pouvoir à Bruno PRIMOIS

Absents : Philippe CAPPELLE, David HYVARD.

Secrétaire de séance : Christelle BREUIL

12 NOV. 2015

ARRIVÉE

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;**

**Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;**

**Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;**

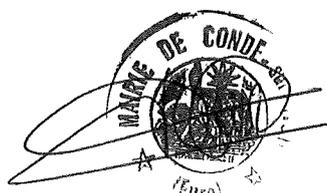
**Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;**

**Après en avoir délibéré EMET UN AVIS FAVORABLE (pour : 12 - abstention : 1) sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des Délibérations  
Délibération exécutoire en vertu de la loi du 2 Mars 1982

Acte rendu exécutoire  
Dépôt en Préfecture  
Le  
Publication et Notification  
Du

**Le Maire  
Bernard TOUSSAINT.**



Département  
EUREARRONDISSEMENT  
D'EVREUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DAME-MARIE

Séance du 3 Décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	Présents	qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
26/11/2015

Date d'affichage
19/11/2015

Objet de la délibération
Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

L'an deux Mille quinze et le trois Décembre à 18h30, le conseil de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MESNEL Catherine, Maire.

Présents :

Mme MESNEL Catherine, Maire, Mmes : BENARD Christelle, VANHOECKE Nathalie, MM : DECOIN Charles, ROUSSEAU Edouard, ROUSSEAU Guillaume, VANHOECKE Yves

A été nommé secrétaire : M. DECOIN Charles

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 18 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 19 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

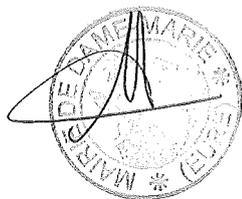
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet de l'Eure.

VOTE : A l'unanimité  
pour : 7

N°/Référence :  
2015-19  
Dépôt en Préfecture  
d'Evreux  
le  
et publication ou  
notification du

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Délibération exécutoire en vertu de la loi du 02/03/82  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Mme MESNEL Catherine



PRÉFECTURE DE L'EURE

14 DEC. 2015

ARRIVÉE



DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE  
27160  
**FRANCHEVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

Membres  
En exercice : 15  
Présents : 09  
Pouvoirs : 05  
Votants : 14

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> Décembre 2015

**OBJET – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

L'an deux mil quinze le Mardi 08 Décembre 2015 à 17h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur José HAAS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HAAS, HENRAS, LATHUILE, GRANDCHAMPS, PERRODIN, LENOIR, JAVELLE, BERSOT, ENAUX

Absents excusés : Mesdames MAYER, BLONDEL, CACHEREUL  
Messieurs PERSEIL, PLANCQUEEL, MICHEL

Pouvoir : Madame MAYER à Monsieur HAAS  
Madame BLONDEL à Madame GRANDCHAMPS  
Madame CACHEREUL à Monsieur HENRAS  
Monsieur PERSEIL à Monsieur LENOIR  
Monsieur MICHEL à Monsieur LATHUILE

Secrétaire de séance : Madame ENAUX

Séance ouverte à 17h30

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 Octobre 2015.

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis de Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposée par le Préfet.

**José HAAS**  
Maire de Francheville



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 mars 1982.  
Acte rendu exécutoire  
Dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou Notification  
Du

PRÉFECTURE DE L'EURE

14 DEC. 2015

ARRIVÉE

76 Bret

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE GUERNANVILLE

☎ et ☎ : 02 32 30 59 72

Membres
En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 6
Absents excusés : 1

Date de convocation : 03 décembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 22 / 2015**  
**11 décembre 2015**

**Objet : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

L'an deux mil quinze, le mardi onze décembre à 19 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel CRENICY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Daniel CRENICY, Alain LARCOPAGE, Alex LARCOPAGE, Jean-Marie LHUILLIER, Mesdames PREVOST Laetitia, Laure FOUASSIER et Laetitia PREVOST

Absent excusé : LAFENETRE Stéphanie

Secrétaire de séance : Madame laure FOUASSIER

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CDCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

**EMET un AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Le Maire  
Daniel CRENICY

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars 1982.

Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et Publication ou Notification



PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT

21 DEC. 2015

ADRESSE

# COMMUNE DE SAINT DENIS DU BEHELAN (Eure)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 DECEMBRE 2015

(Convocation du 10/12/2015)

L'an deux mil quinze, le dix sept décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de Saint Denis du Béhélan, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Eric WOHLSCHLEGEL, Maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> Joëlle BERTROU, Bernadette BERTROU, Sonia BARBE, Isabelle GAMELIN , , MM Régis GAUTHIER, Gérard CHAMPIGNON, Marc SAMPERS, M. Jean-Pierre LAUBIN Eric WOHLSCHLEGEL

**Absents :** M. Gilbert VERELST excusé. Pouvoir Mme Joëlle BERTROU  
M Bruno PERNEL excusé Pouvoir M Eric WOHLSCHLEGEL

Madame Sonia BARBE est nommé secrétaire de séance.

### Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

Considérant que ce projet a été reçu le 23 Octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce comme suit :

**4 Absentions et 7 voix pour**

sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Maire  
Eric WOHLSCHLEGEL

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Notification le



DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE DE L'AUTEL

Membres : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14  
Absents excusés : 1

Date de convocation : 03/11/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 32 / 2015**

Le 10 NOVEMBRE 2015

**Objet : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Mairie de l'Eure  
17 NOV. 2015  
APPROUVEE

L'an deux mil quinze, le mardi dix novembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur JC SURMULET, Maire.

Etaient présents : BOISJOLY Laurent, DUTHEIL Jean-Luc, JULIEN Patrice, LAMBERT Christophe, SOHIER Valérie, SURMULET, Jean-Claude, VERDIER François, LE DIBERDER Gilles, LECHARDEUR Jean-Claude, Mrs SARREAU Gérard, CERNAY Alain, LASSUS, Sylvain et Mesdames AUGER Mélinda, DELAGREE Virginie

Absents : DUPONT Suzanne  
Secrétaire de séance : SOHIER Valérie

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré

Pour : 3      abstention : 9      contre : 2

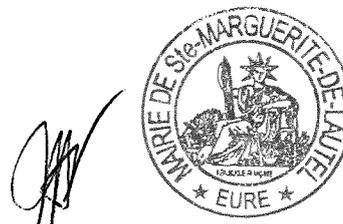
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré le jour, mois, et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars 1982

Après dépôt en Préfecture Le  
Et Publication ou Notification le  
Le Maire

SURMULET Jean-Claude,  
Maire





Département de l'Eure  
Canton de Breteuil sur Iton



Commune de 27160 Saint-Nicolas-d'Attez

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

Membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11  
Pouvoirs : 01



Date de Convocation : 14 Octobre 2015.

L'an deux mille quinze, le trente octobre, à dix-neuf heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire Monsieur Damien AMIGON.

Etaient présents : M.BOSTEL Michel, Mme CHASSEVENT Odette, Mme DASSONVILLE Carole, M.DEVOS Laurent, M.DUBOIS Didier, M.FRANCHET Patrick, Mme KLEIN Marie-Rose, M.LAUDREL Bernard, M.OUTREQUIN Jean-Marc.

Absente excusée : Madame DUVAL Geneviève (pouvoir donné à Monsieur AMIGON Damien)

Secrétaire de séance : M. Patrick FRANCHET est élu à l'unanimité.

**52/2015 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :**

Le Conseil Municipal de Saint-Nicolas-d'Attez,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1,  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considération que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations  
Fait à Saint-Nicolas-d'Attez, le 31 Octobre 2015.

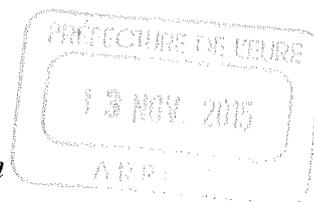
Le Maire  
Damien AMIGON





République Française

Département de l'Eure  
Canton de Breteuil-sur-Iton



### Commune de Saint-Ouen-d'Attez

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 30 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 6 novembre.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRAULT, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janine NOËL, Colette PINCHON, Paulette TINTINGER

Messieurs John AUFFRET, Stéphane JACQUES, Frédéric LE BON, Franck LIZOT, Philippe THOUIN,

ETAIENT ABSENTES : Patricia LEROUX, Véronique PHAURE

Conseillers : en exercice : 11    Présents : 9    Votants : 9    Elu secrétaire : Philippe Thouin

#### Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par monsieur le Préfet de l'Eure.

Monsieur le Maire explique que l'avis du conseil municipal est requis sur le schéma dans son ensemble et expose le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de ce schéma.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

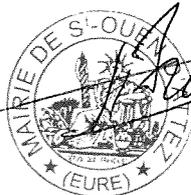
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à Saint-Ouen-d'Attez les jours, mois, an ci-dessus

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée  
en préfecture de l'Eure au titre du contrôle de légalité le .....  
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le .....

Le Maire

Le Maire



Patrick BRAULT